**DEMANDE D’EXEAT : RENTREE SCOLAIRE 2020**

DIPE – Bureau Affectations

NOM : ……………………………………………………………………….NOM PATRONYMIQUE : …………………………………………………………..
PRENOMS : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………....
DATE DE NAISSANCE : ……………………………………………… LIEU DE NAISSANCE : …………………………………………………….…………
ADRESSE ACTUELLE :…………………………………………………………………………………………………………………………………………………….
🕿 : ……………………………………………………………courriel :…………………………………………………………………………………………………..

**J’ai l’honneur de solliciter l’exeat du département de la Seine-Maritime en vue d’intégrer, à compter de la rentrée scolaire 2020, le(s) département(s) selon l’ordre préférentiel suivant :**

 **1**-………………………………………………………………………………… **2**-……………………………………………………………………………………..

 **3**- ……………………………………………………………………….………..**4**-…………………………………………………………………………………….

 **5**-………………………………………………………………………………….**6**-..……………………………………………………………………………………

**MOTIF DE LA DEMANDE** : □ rapprochement de conjoint □ autorité parentale conjointe
 □ parent isolé □ handicap
 □ convenances personnelles □ autres : ………………………………………

**SITUATION FAMILIALE** : □ célibataire □ vie maritale □PACSE(E) □ marié(e)
 □ divorcé(e) □ séparé(e) □ veuf (ve)

CONJOINT : Nom-Prénom: ………………………………………………………….……… Profession :……………………………………….…… Lieu d’exercice : ……………………………………………………………………………….….. Date d’entrée dans l’emploi :……..………….
NOMBRE D’ENFANTS A CHARGE ( moins de 18 ans au 01/09/20) : ……………………………………………………………………………

**SITUATION ADMINISTRATIVE** GRADE □ instituteur □ professeur des écoles stagiaire □ professeur des écoles classe normale □ professeur des écoles hors classe □ professeur des écoles classe exceptionnelle

POSITION (activité, disponibilité, congé parental…) : ……………………………………Période : du……………… au……………………
DATE DE TITULARISATION : …………………………………………………………………ECHELON : ……………………………………………………

ANCIENNETE DE FONCTION DANS LE DEPARTEMENT AU 31/08/2020 :  Ans Mois Jours .
Affectation actuelle :………………………………………………………………….………………………………………………………………………..…….

**Participation au mouvement interdépartemental informatisé 2020 : □ oui □ non Barème : ……….points**

 A :……………………………………………… LE :……………………………………

 SIGNATURE :

**Précisions complémentaires et pièces justificatives à fournir**

**Vous devez joindre une demande manuscrite d’INEAT ou le formulaire d’INEAT du département sollicité, pour chaque département sollicité. Chacune de ces demandes devra être accompagnée des pièces justificatives correspondantes, avec un exemplaire supplémentaire à joindre à votre demande d’EXEAT.**

**L’ensemble de ces documents doit être transmis à la DIPE – bureau des affectations**

**DSDEN 5 place des faïenciers – 76037 ROUEN CEDEX 1**

**Demande formulée au titre du rapprochement de conjoint**

Il y a rapprochement de conjoint lorsque le département sollicité par l’enseignant est celui d’exercice de l’activité professionnelle ou d’inscription auprès du Pôle emploi (sous réserve de compatibilité avec l’ancienne résidence professionnelle) du conjoint. Les autres vœux éventuels doivent nécessairement porter sur les départements limitrophes.

Sont considérés comme conjoints :

- les agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard le 1er septembre 2019,

- les agents liés par un pacte civil de solidarité établi au plus tard le 1er septembre 2019,

- les agents ayant un enfant, né et reconnu par les deux parents au plus tard le 1er janvier 2020 ou ayant reconnu
 par anticipation au plus tard le 1er janvier 2020 un enfant à naître. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits..

**Pièces justificatives à fournir :**

- attestation récente de résidence professionnelle et de l’activité professionnelle du conjoint : contrat de travail, dernier
 bulletin de salaire,

- pour les personnels de l’éducation nationale : attestation d’exercice,

- pour les professions libérales : attestation d’inscription auprès de l’URSSAF, justificatif d’immatriculation au RCS

 ou RM,

- pour les chefs d’entreprise, commerçants, artisans, auto-entrepreneurs : attestation d’immatriculation au RCS ou RM
 et toutes pièces attestant de la réalité de l’activité et de son lieu d’exercice effectif

- en cas de suivi d’une formation professionnelle, copie du contrat d’engagement et dernier bulletin de salaire,

- en cas de chômage, attestation récente d’inscription au Pôle Emploi et attestation relative à la dernière activité
 professionnelle,

- photocopie du livret de famille et/ou extrait d’acte de naissance de l’enfant à charge, copie de la déclaration du PACS,
 attestation de reconnaissance anticipée de l’enfant, certificat de grossesse, certificat de scolarité pour les enfants âgés
 de 16 à 20 ans*.*

**Demande formulée au titre de l’autorité parentale conjointe**

Les personnels ayant à charge un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2020 et exerçant l’autorité parentale conjointe (**garde alternée, garde partagée, droits de visite**) peuvent formuler une demande à ce titre.

***Pièces justificatives à fournir :***

- photocopie du livret de famille ou de l’extrait d’acte de naissance de l’enfant de moins de 18 ans à charge

- décision de justice concernant la résidence de l’enfant

- décision de justice et/ou justificatif définissant les modalités d’exercice du droit de visite ou d’organisation
 d’hébergement

- pièce justificative du département sollicité (attestation liée à l’activité professionnelle de l’autre parent, ou certificat de
 scolarité de l’enfant et toute pièce pouvant justifier de l’adresse de l’autre parent détenteur de l’autorité parentale
 conjointe)

**Demande formulée au titre de la situation de parent isolé**

Elle concerne les personnels exerçant l’autorité parentale exclusive (veufs, veuves, célibataires, autre parent déchu de l’autorité parentale) d’un enfant mineur, quel que soit le nombre d’enfants âgés de moins de 18 ans au 31/08/2020. Elle vise à améliorer les conditions de vie de l’enfant mineur (facilité de garde, proximité de la famille).

Pièces justificatives :

- photocopie du livret de famille ou de l’extrait d’acte de naissance du ou des enfants

- toute pièce officielle attestant de l’autorité parentale exclusive

- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l’enfant.

**Demande de mutation formulée au titre du handicap**

Les personnels atteints d’un handicap peuvent formuler une demande à ce titre pour eux, leur conjoint, leur enfant handicapé ou gravement malade.

**Pièces justificatives à fournir :**

- attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé en cours de validité délivrée par la MDPH,
 pour l’agent ou le conjoint,

- tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée,

- notification de décision de la MDPH pour l’enfant handicapé (AEEH…)

- s’agissant d’un enfant souffrant d’une maladie grave, toutes pièces concernant le suivi médical sous pli confidentiel
 (pour transmission par nos services à la médecine préventive).